



Claire Brisset
Défenseure des Enfants

Monsieur Philippe BAS
Ministre délégué à la Sécurité sociale,
aux Personnes âgées, aux Personnes
handicapées et à la Famille
14, avenue Duquesne
75007 Paris
Paris, le 24 avril 2006

Monsieur le Ministre

Mon attention a été appelée par le Collectif de soutien des exilés du dixième arrondissement de Paris sur la situation de mineurs étrangers en errance qui arriveraient en nombre à Paris et ne bénéficieraient d'aucune prise en charge. Il m'a notamment été indiqué que certains d'entre eux, pourtant désireux d'être pris en charge, dormiraient dans la rue, exposés à tous les risques. L'hiver dernier a été particulièrement rude et certains auraient passé des nuits dans des cabines téléphoniques ou sous des tentes de fortune lorsqu'ils n'étaient pas abordés par des personnes attirées par leur jeunesse et leur proposant de les accueillir à leur domicile.

Je connais bien le dispositif « ADMIS » de repérage et d'accueil des mineurs isolés étrangers financé depuis 2003 par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales et j'ai pleinement conscience du nombre important d'enfants étrangers isolés pris en charge par le Département de Paris. Je me suis donc rendue sur place, dans le dixième arrondissement, afin de prendre la mesure de la situation.

J'ai pu rencontrer 20 jeunes, d'origine afghane pour la plupart, qui se présentaient comme mineurs. J'ai vu aussi deux parents africains accompagnés de deux bébés. Ils attendaient l'arrivée d'autobus devant les transporter, dans le cadre du dispositif hivernal d'accueil d'urgence des personnes sans domicile, dit « ATLAS », au foyer « La Boulangerie » du boulevard Ney. Ce foyer, qui n'est pas équipé pour recevoir des mineurs, a accepté, compte tenu de la rigueur de l'hiver et de l'absence d'alternative pour des jeunes de plus en plus nombreux, de recueillir les mineurs de plus de seize ans. En effet, les associations du dispositif « ADMIS » ne disposent pas de suffisamment de places pour faire face aux besoins et sont saturées depuis un certain temps.

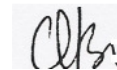
Le Collectif de soutien des exilés du dixième arrondissement de Paris m'a par ailleurs indiqué que les services de l'aide sociale à l'enfance de Paris et ceux de l'Etat se renvoyaient mutuellement la responsabilité du développement des capacités de prise en charge, les uns au titre de la solidarité nationale, les autres à celui de la protection de l'enfance.

La situation est aujourd'hui d'autant plus dramatique que le dispositif « ATLAS » sera interrompu à la fin du mois d'avril. Quoique totalement inadapté à l'hébergement de mineurs, il permettait néanmoins de procurer un lit et un toit à certains d'entre eux. Aucune solution de remplacement n'est prévue. Les hébergements d'urgence en hôtel ne peuvent évidemment constituer que des palliatifs très provisoires et ne permettent pas d'assurer une protection de ces mineurs.

Aujourd'hui, je ne puis que constater que notre pays ne s'est pas donné les moyens de protéger ces enfants, particulièrement vulnérables en raison notamment des drames qui les ont poussés au départ de leur pays, de leur situation d'exil et de leur état physique et psychologique dégradé. Ces mineurs sont en situation de danger : leur santé, leur développement, leur sécurité physique sont menacés par les épreuves quotidiennes qu'ils traversent et le manque d'intérêt des adultes.

Je sais que vous partagez mon souci d'apporter à ces mineurs la protection à laquelle ils ont droit, non seulement au titre de la loi française, mais également des engagements internationaux de notre pays. Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire connaître les dispositions que vous envisagez de prendre.

D'avance, je vous en remercie et vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Claire BRISSET